

Lekha Dodi n° 467

T"01

Horaires Chabat Nice et régions

YOM HAKIPOURIM

10 Tichre 5772

Vendredi 7 Octobre 2011

Allumage des Nérote : 18h44

Chékiâ : 19h02

Samedi 8 Octobre 2011

Fin de Kipour : 19h42

Rabénou Tam : 20h08

**Le lekha dodi de cette
semaine est dédiée
à la mémoire de
Madame Hanna bat Aziza
Teboul lé-beth Abihssira zal**

**la yéchiva souhaite
un grand Mazal tov à
Rav Gad Amar et sa femme
à l'occasion de la naissance
de leur fils
IMANOUEL**

Le mot du RAV :

« Yona, le défenseur dévoué d'Israël »

Par Rav Moché Merqui – Roch Hayéchiva

Le prophète Yona ben Amitaï occupe une place conséquente dans le déroulement du jour de Kippour. Son récit mérite quelques éclaircissements. Qui est-il ? Pourquoi refuse-t-il d'accepter d'accomplir la Mitswa divine qui lui est demandée ? Et, par quel mérite est-il sauvé de la noyade ?

Parmi tous les prophètes, il est l' élu destiné à être lu en ce jour avant la Néila. Yona est lui-même l'élève de deux grands prophètes : Elyahou Ha Navi et Elisha Ha Navi (Elisée). Yona ne fuit pas Hachem car, comme le dit le Roi David (psaume 139-7) : **« Où fuyais-je Ta Présence ? »**. Mais il fuit DEVANT Hachem, et il veille à se trouver hors de la Terre d'Israël. En se situant au dehors d'Eretz Israël, la prophétie ne peut pas avoir de portée.

Ainsi refuse-t-il d'annoncer aux habitants de Ninive que le bruit de leur attitude de leur méchanceté a atteint les Cieux, provoquant sur eux la perspective prochaine d'un sévère châtement. Mais pourquoi ce refus ? Nos Maîtres qualifient Yona ben Amitaï de défenseur dévoué des Bene Israël : il veille à l'honneur du fils (Israël) plutôt qu'à celui du Père (Hachem).

Yona sait que les habitants de Ninive seront sensibles à son avertissement et, donc, qu'ils vont se repentir. La comparaison se fait à la défaveur des Béné Israël qui, eux, restent insensibles à l'appel des prophètes.

La Mitswa demandée à Yona comporte un sérieux risque pour les Béné Israël, dans le cas où ils ne se repentent pas. Face à ce danger, Yona préfère mourir et demande aux marins de le jeter dans la mer déchaînée, plutôt que de se transformer en accusateur d'Israël.

Hachem apprécie l'attitude de Yona, il est sensible à son amour dévoué pour Israël. Il mérite d'être sauvé miraculeusement de la noyade. Après un séjour pénible dans le ventre de la baleine qui l'a englouti, Yona implore Hachem de tout son cœur afin d'être libéré des entrailles du cétaqué. Celui-ci, sur ordre de Hachem exauce la demande de Yona, et rejette le prophète sur le rivage d'Israël pour recevoir de nouveau la prophétie.

Ainsi contraint, Yona se rend à Ninive pour accomplir sa Mission, et il est pris au sérieux par les habitants qui se repentent de leurs mauvaises actions et de leur conduite. Hachem voit leur repentir et n'exécute pas Son projet de les exterminer.

Le problème reste entier : pour Yona, le repentir des gens de Ninive accuse, par comparaison, Israël. Mais Hachem, dans sa grande bonté, nous montre que le chemin de la Téchouva est toujours accessible et que le changement des décrets est toujours possible. Hachem a pitié de ses créatures : Il ne souhaite pas la mort du pêcheur mais bien son retour, pour qu'il vive.

Avant que les portes de la Néila, (les portes de Miséricorde), se ferment, soyons attentifs à la parole de Yona ben Amitaï **notre dévoué défenseur**. Saisissons ce moment favorable pour nous repentir véritablement, afin de mériter le Pardon divin.

Adam HaRishon, la Techouva, et la révolution de l'espace-temps,

Par le Rabbin Yona Ghertman, Docteur en Droit

Après la consommation du fruit de l'arbre de la connaissance par Adam, Dieu le renvoie du *Gan-Eden*. Cet épisode est ainsi relaté dans le texte :

L'Eternel-Dieu dit : « *Voici l'homme devenu comme l'un de nous, en ce qu'il connaît le bien et le mal. Et maintenant, il pourrait étendre sa main et cueillir aussi du fruit de l'arbre de vie ; il en mangerait et vivrait à jamais...* ». Et l'Eternel-Dieu le renvoya du jardin d'Eden (Berechit 3, 22-23).

Le Midrash présente un éclairage surprenant sur une expression apparemment anodine employée dans ce passage :

[Et maintenant, il pourrait étendre sa main], Rabbi Abba Bar Kahana a dit : « *Cela nous enseigne que le Saint Béni Soit-Il lui a ouvert les portes de la Techouva* ». [Et maintenant], L'expression « *Et maintenant* » n'est employée que pour parler de la *Techouva*, comme il est écrit : « *Et maintenant Israël, que te demande Hachem si ce n'est de le craindre (Devarim 10, 12)* ». (Berechit Rabba 21, 6)

Parmi les difficultés soulevées par ce *midrash*, on en relèvera deux : Tout d'abord, comment l'acte de renvoi du Gan-Eden peut-il être associé au concept de *techouva*, alors qu'il apparaît dans le texte comme une sanction ? Par ailleurs, pourquoi choisir précisément le passage relatif à Adam *HaRishon* pour montrer le rapport existant entre l'expression « *et maintenant* » et la thématique de la *techouva*, alors que d'autres passages bibliques sont bien plus explicites ? On pense bien sûr au verset de *Devarim* cité dans le *midrash*, mais aussi à la proclamation du prophète Yoël : « *Et maintenant également, parole de l'Éternel, revenez vers moi de tout votre cœur (...)* » (Yoël 2, 12). Il est indéniable que l'idée du retour vers Dieu est bien plus évidente dans ce dernier verset que dans celui de *Berechit*, pourtant pris comme modèle par le Midrash.

Dans son commentaire sur la Torah, le **Sforno** interprète l'expression « *et maintenant* » employée dans le verset de *Devarim* : « (...) *Efforce-toi à partir de maintenant de réparer l'essence de ton être* ». On remarque que le célèbre commentateur italien de la renaissance ne parle pas de réparer «ses fautes», mais de réparer «son être». Il est donc question ici d'une prise de conscience personnelle permettant à l'homme de partir avec de nouvelles dispositions. Chacun rêve d'être une nouvelle personne, de «revenir en arrière» pour tout recommencer. Certaines fautes peuvent être réparées, d'autres non. Mais, nous enseigne le Sforno, **l'objectif de l'homme désirant se rapprocher de Dieu est de considérer le présent, le «maintenant» comme une possibilité de dépasser ce calcul en s'attaquant de front à l'origine de ses fautes : l'essence de son être.**

D'autres commentateurs présentent un éclairage différent mais complémentaire. Ainsi dans son commentaire sur le verset du livre de Yoël, le **Métsoudot David** écrit : « *[Et maintenant aussi, c'est-à-dire] après qu'ait*

été promulgué le décret ». Pour comprendre ce commentaire, il faut connaître le contexte du livre biblique. Hachem, par l'intermédiaire du prophète, enchaîne les menaces de terribles fléaux et les exhortations au repentir. C'est là qu'intervient justement la sentence de Yoël : «Et maintenant aussi, même une fois le fléau décrété, il est possible de revenir vers Dieu ». **Le fatalisme est écarté par la conscience de la portée de l'instant présent, du « maintenant ».**

Dans le même esprit, le commentaire du **Malbim** rapproche le «*et maintenant*» de l'idée d'un espoir dépassant tous les maux de l'existence : «*Bien que maintenant, la terreur s'est déjà abattue, que le grand jour [du châtement] est arrivé, ne croyez pas qu'aucune réparation n'est possible, car maintenant aussi, parole d'Hachem, vous pouvez revenir vers Moi de tout votre cœur* ».

Bien que leurs contextes soient différents, ces commentaires permettent de distinguer un rapport évident entre l'expression «*et maintenant*» et la *techouva* : **L'espace-temps classique, présenté sous la forme du triptyque « passé-présent-futur » est remis en question par les prophètes.** Le passé n'importe plus et il est trop tôt pour s'interroger sur le futur. C'est le règne du «maintenant». Evidemment, il ne s'agit pas d'un « maintenant » assimilé à une futile philosophie de café : « vivre au jour le jour ». Il s'agit bien au contraire d'un « maintenant » révolutionnaire, infiniment porteur d'espoir. **Si on traçait une ligne représentant l'espace-temps, il faudrait donc effacer les annotations « passé-présent-futur » pour dessiner une multitude de « maintenant ».** C'est là l'une des idées fondamentales de la *techouva* : Chaque instant de l'existence permet un nouveau départ.

Mais qu'en est-il de la mention de cette expression dans le récit du renvoi d'Adam du *Gan-Eden* ? Il ressort du commentaire du **Matanot Kehouna** sur notre *midrash* que ce renvoi constitue une alternative à la mort d'Adam. Ayant transgressé la parole divine, la stricte justice aurait voulu qu'Adam soit frappé mortellement. Hachem lui offre donc la possibilité de vivre « maintenant », c'est-à-dire, même après la faute. En ce sens, **le renvoi du Gan-Eden n'est pas une sanction, mais la possibilité de tout recommencer, d'avoir la chance de bénéficier de nouveaux instants présents** malgré la faute.

Enfin selon le **Yéfé Toar** sur ce même passage du Midrash, l'expression «*et maintenant*» vient indiquer que celui qui faute, puis fait *techouva*, est semblable à un nouveau-né. **Et maintenant, il devient un nouvel homme.** En réalité, celui qui faute reste le même, évidemment. Il faut donc comprendre qu'**il devient comme un nouvel homme, dans le sens où il reconsidère son rapport à la Torah à partir de « maintenant ».**

Il était fondamental pour les Sages du Midrash de choisir le récit biblique relatif à Adam pour nous faire comprendre le lien existant entre «*et maintenant*» et la *techouva*. Adam n'est pas simplement le premier homme, mais également le premier homme à qui il a été donné la possibilité de briser celui qu'il était pour recommencer sa vie avec un être renouvelé. Si le «*et maintenant*» n'avait pas été une option envisageable pour Adam, il ne serait plus là, et nous non-plus. **Le Midrash nous enseigne donc que l'humanité ne peut vivre que grâce à la possibilité de faire *techouva*, celle-ci se manifestant par la faculté de réduire l'espace-temps à une succession de « maintenant ».**

Education ratée. Par Ravlmanouël Mergui

Au traité Souca 42a le Talmud nous enseigne « lorsque le fils sait brandir le loulav, il sera tenu par l'obligation de la mitsva du loulav. Rachi précise : cette obligation incombe sur le père, c'est-à-dire qu'il a le devoir d'éduquer son enfant à cette mitsva ; cette obligation qui s'impose au père est d'ordre rabbinique. Dès que le fils sait s'envelopper d'un talit il sera tenu de le porter. Dès que le fils sait garder les téfiline, le père lui achètera une paire. Rachi explique : lorsque le garçon comprendra qu'il ne faut pas entrer aux toilettes avec les téfilin c'est qu'il est en mesure de les porter (c'est-à-dire lorsqu'il aura saisi qu'avec les téfiline on doit se comporter dignement). Lorsque l'enfant sait parler son père lui apprendra le verset "toratsivalanoumochémorachakéhilateyaâkov" et le verset "chémâisraëlachemélokénouacheméh'ad" ». Le Talmud poursuit sur des lois de pureté et d'impureté et conclut ainsi « lorsque l'enfant est en âge de manger trente grammes de céréales, il faudra s'éloigner de ses déchets naturels au moment où on veut réciter des prières et des bénédictions ».

C'est un des passages talmudiques fondamentaux quant au rapport que le père doit avoir avec son fils. Cette sougya passionnante et si complexe que représente le H'INOUH' (traduit vulgairement par "éducation"). Si l'éducation a pour connotation populaire : apprendre à son enfant les bonnes manières, effectivement lorsqu'un enfant se comporte mal ou dit des gros-mots, par exemple, on le traite de "mal élevé" ; pour nos Maîtres une bonne éducation se traduit plutôt par une initiation aux commandements de la Tora, aux mitsvot. Apprendre à son enfant les dites bonnes manières sans lui apprendre la pratique des mitsvot n'est pas synonyme d'une éducation réussie. C'est le premier point qu'on peut déjà lire dans ce passage.

Le deuxième point que nous enseignent nos Maîtres est que l'initiation aux commandements de la Tora se fait à un âge adapté et, chaque commandement de la Tora a son âge. L'âge de l'éducation dépend de la capacité qu'a l'enfant pour saisir, non pas l'enjeu de la mitsva, mais sa façon je dirais technique d'être pratiquée. On n'explique pas obligatoirement (voire pas du tout) à l'enfant dès son jeune âge le sens des mitsvot tout simplement parce qu'il comprendrait rien. On n'attend pas également de comprendre le sens des mitsvot pour les faire sinon on ne les ferait jamais !!! L'éducation se situe dans le "comment faire" plutôt que dans le "pourquoi faire" ! Si la maturité de l'enfant est subjective la maturité de chaque mitsva l'est également. On ne dira pas que l'éducation commence, par exemple à six ans, on dira plutôt l'éducation de chaque mitsva se fera lorsque l'enfant sera à même de la faire. A partir de ce moment-là à deux ans on lui apprendra quelques versets de la Tora – puisque c'est l'âge où il sait parler, et ce n'est que vers neuf ans qu'on lui apprendra à brandir un loulav – c'est l'âge où il sait le tenir.

Ces deux points fondamentaux quant au H'INOUH' exige une proximité et une attention aigüe de la part du père envers son enfant. A chaque âge il doit s'interroger si son enfant est prêt pour être initié à la mitsva en question. Le père devra être à l'écoute du développement de son enfant, de ses capacités physiques, de l'évolution de son être pas à pas. Ceci engagera le père à valoriser pleinement son enfant, à lui donner toute la considération nécessaire. De ce fait l'enfant "reconnu" (parce qu'il ne suffit pas de reconnaître son enfant lors de la déclaration de naissance...) trouvera un équilibre et une harmonie totale avec son "géniteur" (comme on appelle aujourd'hui le père, d'ailleurs cette appellation est dangereuse parce qu'elle résume le père à sa faculté de procréer et le détache de ce qu'il va au-delà de cette mise au monde de l'enfant...), il trouvera également cette harmonie avec lui-même ainsi qu'avec le monde qui l'entoure. Par voie de conséquence il sera "bien élevé". En sommes je dis qu'une éducation aux mitsvot adaptée est une éducation réussie même dans les bonnes manières. Les mauvaises manières sont la conséquence d'un déséquilibre quelconque chez l'enfant et toute désharmonie du petit d'homme découle d'une mauvaise écoute et mauvaise attention de la part de ses parents. Or, du fait que l'initiation aux mitsvot oblige une relation intime avec son enfant il sera automatiquement équilibré donc bien élevé....

Une éducation qui occulte complètement les mitsvot, et une éducation qui n'adapte pas les mitsvot à l'enfant sont des éducations ratées !